



délibération n° C2025-48

du comité syndical

Séance du 04 juillet 2025

Enfouissement des infrastructures de communication électroniques : convention avec MEGALIS

Nombre de délégués en exercice : 71
Nombre de délégués présents : 48
Nombre de pouvoirs : 08
Nombre de votants : 56

Le quatre juillet deux mille vingt-cinq, à dix heures, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin) a reçu pouvoir de Roger TALARMAIN, Gildas FOREST (Brélès) a reçu pouvoir de Georges GOURVENEC, Joseph GALLIOU (Tréglonou), Alexandre TREGUER (Landéda), **Secteur du CAP-SIZUN :** Philippe LE MOIGNE (Douarnenez), René SOUBEN (Mahalon) a reçu pouvoir de Rémy LE COZ, **Secteur du CENTRE :** Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac), Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou), **Secteur de CROZON-CHATEAULIN :** Gilles MOLAC (St-Nic) suppléant, Xavier BOREL (Le Faou) a reçu pouvoir de Jean-Michel LEZENVEN, Philippe BRUN (Crozon), Brigitte PAVEC (Pleyben), **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :** Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel), **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :** Jean-Pierre GILET (Mespaul), Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (Saint-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau), **Secteur de MORLAIX :** Marcel SCOUARNEC (Pleyber-Christ) suppléant, François GIROTTO (Plouégat-Moysan), François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) a reçu pouvoir de Nathalie BERNARD, Alban LE ROUX (Carantec) a reçu pouvoir de Yvon POULIQUEN, **Secteur du PAYS BIGOUDEN :** Michel BUREL (Plovan), Jean-Yves LE FLOC'H (Plomeur) suppléant, Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Christian LOUSSOUARN (Combrit), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), **Secteur de QUIMPER :** Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Thomas FEREC (Briec), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric), André LAUDEN (Plonéis), Jean L'HARIDON (Landudal), Pascal MIOSSEC (Langolen), **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :** Jean-Louis BLOT (Névez), Jacques RANNOU (Rosporden) a reçu pouvoir de Denis MAO, Michel TANGUY (Trégunc), Marie-José TOULLEC (Bannalec), **Collège des EPCI :** Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) a reçu pouvoir de Yves ROBIN, Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau)

Excusés : Christophe BELE (Kernouës), Nathalie BERNARD (Plougasnou), Joël BLAIZE (Plomodiern), Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Gilles CREACH (Taulé), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Bernard JASSERAND (Quimper), Rémy LE COZ (Plouhinec), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean-Michel LEZENVEN (Argol), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner), Yves ROBIN (Porspoder), Bernard SALIOU (Communauté de communes de Haute Cornouaille), Roger TALARMAIN (Plouguin).

Assistaient en outre :

Services du SDEF : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY et Marilynne HALL.

Est élu secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Enfouissement des infrastructures de communication électroniques : convention avec MEGALIS **Délibération C2025-48**

Le Président rappelle que lorsque le SDEF réalise un enfouissement de réseaux aériens de distribution d'électricité, les réseaux aériens de communications électroniques doivent, s'ils sont établis sur au moins un support commun au réseau électrique, être enfouis en coordination afin de limiter le coût des travaux (conformément à l'article L 2224-35 du CGCT).

Chaque enfouissement coordonné doit donner lieu à une convention selon 2 types d'options :

- Option A lorsque la personne publique finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques ;
- Option B lorsque l'opérateur finance et demeure propriétaire des infrastructures de communications électroniques.

En 2013, une convention de type « option A » a été signée entre le SDEF, l'Association des Maires du Finistère et ORANGE afin d'encadrer les conditions dans lesquelles ces enfouissements sont réalisés.

En 2025, dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire breton, le SDEF a souhaité mettre en place ce type de convention avec Mégalis Bretagne. Le SDEF a ainsi engagé, avec ses partenaires du Pôle Energie Bretagne qui regroupe les cinq autorités organisatrices de la distribution d'électricité au niveau régional, la rédaction d'un protocole d'accord et d'une convention cadre pour l'enfouissement coordonné des réseaux de fibre optique, propriété de Mégalis et concédés à THD Bretagne (il est précisé que Brest Métropole, membre du PEBreizh, n'est pas concerné par la mise en place de ce conventionnement). L'objectif est de pouvoir assurer, de la même manière qu'avec ORANGE, une coordination pour l'enfouissement de ces réseaux sur la zone de déploiement du réseau d'initiative publique (RIP) de fibre optique.

Ainsi, le protocole a été rédigé et sera signé prochainement par le PEBreizh, Mégalis et THDB. Celui-ci vise à établir les principes généraux d'un conventionnement local sur la base d'un modèle de convention portant sur les effacements coordonnés de réseaux en cas de présence d'appuis communs entre le réseau de Mégalis et le réseau des membres du PEBreizh. Au vu de la diversité des situations rencontrées dans chacun des 4 Syndicats d'Energie, une convention type a été annexée au protocole et sera déclinée localement au sein de chaque Personne publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité :

- prend acte du protocole qui sera signé entre le PEBreizh, Mégalis et THDB,
- approuve le modèle de convention cadre d'enfouissement qui sera signée entre le SDEF, Mégalis, THDB et l'AMF29,
- autorise le Président à signer la convention cadre ainsi que les conventions particulières et les éventuels avenants.

Le 16 juillet 2025

Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC

